

Le gouvernement d'un diocèse exige quelquefois que l'évêque écrive pour son peuple des instructions qui, sous forme de mandements ou lettres pastorales, sont directement communiquées aux fidèles par l'intermédiaire légitime et régulier des pasteurs.

D'autres fois, les prêtres reçoivent des *lettres circulaires* qui, ayant trait à l'administration, sont généralement d'un caractère privé, ne concernent que le clergé et ne sauraient être livrées au public que sur la demande ou du consentement formel de l'Ordinaire.

Mais quand des documents de cette nature portent, en plus, la note *confidentielle*, il semble que la discrétion, le sentiment des convenances et l'obéissance elle-même font à chacun un devoir grave de respecter des intentions légitimes, et de ne pas refuser au chef du diocèse l'exercice d'un droit qui semble appartenir à tout citoyen et dont la violation peut avoir de fâcheuses conséquences.

ROME

Voici la lettre que le président de la république de l'Equateur adressait au souverain Pontife, au mois d'octobre dernier. Nous traduisons de l'italien :

A. S. S. le pape Léon XIII, Antoine Florès, président de la république de l'Equateur.

Très Saint Père.

Un des principaux soucis qui ont toujours préoccupé le gouvernement de l'Equateur a été de s'inquiéter de l'évangélisation et de la civilisation des nombreux tribus sauvages qui habitent les lointaines et vastes forêts du territoire de l'Amazone, partie malheureusement encore inculte de la république. Dans ce but, aussi utile que chrétien, notre modique trésor public n'a pas épargné la dépense pour l'établissement des R.R. PP. dominicains et jésuites et des sœurs du Bon-Pasteur en cette région. Les fruits d'aussi salutaires efforts ont été les florissantes missions du Napo, du Canelas et du Macas, où, grâce à la constante prédication des ouvriers du Christ et aux écoles d'enfants des deux sexes, la civilisation évangélique va se développant, alors que jusqu'ici l'ignorance et la barbarie y avaient régné.

L'administration actuelle désire, pour sa part, contribuer de toutes ses forces et de la manière la plus efficace à la prompte et universelle diffusion de notre sainte foi catholique dans ces lointaines solitudes. A cet effet, elle recourt à la bienveillance du Saint-Siège pour qu'il répande une portion de ses richesses apostoliques sur ces fils déshérités de l'Amérique, qui deviendront promptement, nous l'espérons, de dociles sujets de la Croix.